

## A.I. et promo : aïe ! aïe ! aïe !

*ou les avancements individuels et promotions dans la douleur...*

Chaque année l'encadrement est engagé dans la rédaction des rapports sur ce thème sensible. Transmis à la DRH par la voie hiérarchique, les rapports sont modifiés puis reviennent en agences. Au final, les modifications empêchent régulièrement certains agents de bénéficier d'avancement individuel voire de promotion. Dans l'**opacité** la plus totale : des noms disparaissent, d'autres apparaissent !

**Sur quels critères modifie-t-on ?** Accointance diverse ? Copinage ? Autres critères subjectifs pouvant souffrir contestation ?

Bien entendu, c'est aux cadres de proximité d'annoncer la mauvaise nouvelle aux intéressés, tout en défendant la position de l'Etablissement.

**Pour la CFE-CGC Métiers de l'emploi la ficelle est vraiment trop grosse et la procédure incompréhensible !**



**C'est aux encadrants de proximité d'évaluer le juste travail des agents et d'être responsable de leurs décisions.**

Cette procédure, fait apparaître sentiment d'injustice et d'iniquité.

**Les règles appliquées à Pôle emploi sont elles bien dignes de l'opérateur public que nous sommes ?**

- Quid de la valeur du travail et des décisions des encadrants directs ?
- L'Etablissement souhaite-t-il les transformer en simple « remplisseur » de formulaires et porteur de message préétabli ?

Pour la CFE-CGC Métiers de l'emploi il est plus que temps que Pôle emploi soit attentif aux valeurs humaines de son personnel qui sont grandes

- Le Cadre doit pouvoir assumer pleinement un choix local et avoir une autonomie géographique. Il doit pouvoir lier des partenariats au niveau où il se trouve et exercer son autorité hiérarchique aussi bien dans les sanctions que dans les promotions.
- L'Agent de Maîtrise doit pouvoir trouver un espace de liberté. La mise en place de plans d'actions doit faire parti de ses prérogatives.
- Les Techniciens et Employés doivent retrouver de l'autonomie et du discernement dans leur travail.

L'Etablissement se doit de respecter les accords signés et de valoriser l'image et le travail du personnel à Pôle emploi Pays de la Loire. L'Etablissement dévalorise trop souvent le travail des agents en les démotivant et « en jetant aux orties » les accords locaux de déroulement de carrière.

La CFE-CGC Métiers de l'emploi pense que l'opération « Al promos » a eu un effet **dévastateur sur le personnel.** Elle demande **que ce sujet qui induit des risques psychosociaux, soit porté et débattu au CHSCT afin que cessent de telles pratiques.**

**Ne restez pas seul(e)  
Partagez nos valeurs....**

**Adhérez à la CFE-CGC Métiers de l'emploi !**

CFE-CGC Métiers de l'Emploi – Immeuble BELNA 2 – Chem. du Vigneau – 44800 St Herblain

☎ : 02 40 38 76 63 📞 : 06 34 46 36 15

🌐 <http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr/> ✉ : [cfe-cgc.p-loire@pole-emploi.fr](mailto:cfe-cgc.p-loire@pole-emploi.fr)